



## Ligue Île-de-France de Golf

# Qualification Ile de France aux Championnats de France Jeunes 2015 U12 - Benjamins - Minimes

<b><u>1<sup>re</sup> Épreuve ÎDF :</u></b>	<b>21 et 22 avril :</b>	<b>GOLF D'OZOIR-LA-FERRIERE (77)</b> Château des Agneaux – 77 330 OZOIR-LA-FERRIERE Tel : 01 60 02 60 79 – Mail : <a href="mailto:secretariat@golfozoir.org">secretariat@golfozoir.org</a>
<b><u>2<sup>e</sup> Épreuve ÎDF :</u></b>	<b>06 et 07 juin :</b>	<b>GOLF D'ORMESSON (94)</b> Chemin du Belvédère – 94 490 ORMESSON SUR MARNE Tel : 01 45 76 20 71 – Mail : <a href="mailto:golformesson@aol.com">golformesson@aol.com</a>
<b><u>Finale Interligues :</u></b>	<b>08,09 et 10 juillet :</b>	<b>GOLF DE SAINT CLOUD (92)</b> 60, rue du 19 janvier – 92 380 GARCHES Tel : 01 47 01 01 85 – <a href="mailto:golf@golfsaintcloud.com">golf@golfsaintcloud.com</a>

### **Joueurs directement qualifiés au Championnat de France Jeunes (hors quota interligues) :**

1. Les joueurs sélectionnés pour le Championnat d'Europe Boys et Girls ainsi que les réserves sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.
2. Pour les joueurs n'étant pas déjà concerné par le point 1, les 4 premiers non-Cadets du classement spécifique de sélection à l'European Young Masters sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.
3. Les vainqueurs de l'année précédente n'ayant pas changé de catégorie d'âge.
4. 12 wild cards accordées par la Direction Technique Nationale.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **JOUEURS ET JOUEUSES**

- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses des catégories de jeu des U12, benjamins, minimes, licenciés dans la Ligue d'Île de France, vérifiant les conditions décrites ci-dessous.
- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses de nationalité française ou étrangère mais seuls les joueurs ou joueuses de nationalité française sont éligibles pour la finale Interligue des qualifications au Championnat de France 2015 et donc pour le Championnat de France des Jeunes.
- Les joueurs et joueuses devront avoir leur certificat médical de non-contre indication à la pratique du golf enregistré à la ffgolf la veille du 1<sup>er</sup> tour des qualifications départementales pour la catégorie des U12 et à la clôture des inscriptions à l'épreuve pour les autres catégories sous peine de non participation.
- **La fiche d'urgence médicale 2015 ainsi que l'autorisation parental de prélèvement en cas de contrôle anti dopage dûment complétée par les parents est obligatoire pour participer à cette épreuve.** Elle devra être fournie au moment de la première inscription aux qualifications départementales et sera valable pour l'année 2015 aussi bien pour les épreuves départementales, de ligue et le Championnat de France des Jeunes.  
**L'original ou une copie de l'autorisation parentale doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur.**

CATÉGORIES D'ÂGE ET LIMITES D'INDEX

- **U12 :** nés en 2003 ou après.
  - Limite d'index Filles : **36,0**
  - Limite d'index Garçons : **25,0**
 (Pour les 1ères Qualifications IDF au Championnat de France des Jeunes les joueurs seront qualifiés par la Qualification Inter départementale au Championnat de France des jeunes ayant lieu le Lundi 06 avril 2015 au Golf de Gadancourt).
  
- **Benjamins (13 et 14 ans) :** nés en 2002 ou 2001.
  - Limite d'index Filles : **22,0**
  - Limite d'index Garçons : **14,0**
  
- **Minimes (15 et 16 ans) :** nés en 2000 ou 1999.
  - Limite d'index Filles : **14,0**
  - Limite d'index Garçons : **07,0**

DEROULEMENT DES ÉPREUVESCOMPOSITION DU CHAMP DE JOUEURS

Le nombre total de participants est limité à 108 pour la première étape et pour les 6 catégories, répartis de manière indicative selon le tableau ci-dessous.

La sélection des joueurs se fera de la manière suivante :

- **U12 : 17 meilleurs joueurs et les 16 meilleures joueuses de la Qualification du lundi 06 avril 2015 (Voir règlement de la Qualification Interdépartementale).**
- **Benjamins et Minimes : seront retenus, dans la limite des places disponibles par catégorie, en prenant en compte d'abord la place du joueur au dernier Mérite National Amateurs Jeunes disponible puis les meilleurs index à J-15 et respectant les limites d'index ci-dessus. Conformément aux règlement généraux, en cas de limite d'index, cette dernière ne s'appliquera pas aux joueurs et joueuses classés au Mérite Amateurs Jeunes**

Remarque : Pour les catégories Benjamins et Minimes, n'hésitez pas à inscrire des jeunes ayant un index supérieur aux limites ci-dessus sans pour autant dépasser 2 points d'index. Ces joueurs et joueuses pourront éventuellement rentrer dans le champ des joueurs, dans la limite des places disponibles, si leur index est inférieur à l'index requis à 15 jours du 1<sup>er</sup> tour de l'épreuve. La liste des joueurs retenus sera communiquée sur le site de la Ligue environ une semaine avant le 1<sup>er</sup> tour de l'épreuve, les départs seront affichés 48h avant l'épreuve sur notre site [www.liguegolfdif.com](http://www.liguegolfdif.com).

**Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la répartition du champ en fonction des inscriptions, notamment en attribuant tout ou partie des places disponibles aux joueurs et joueuses U12, ainsi que d'attribuer quelques invitations pour les épreuves sur propositions des Comités Départementaux.**

Catégorie	Répartition indicative du champ des épreuves qualificatives ÎDF	Nombre de qualifiés à la finale Interligues
U12 Filles	16	7
U12 Garçons	17	7
Benjamins Filles	12	5
Benjamins Garçons	21	9
Minimes Filles	14	6
Minimes Garçons	28	12
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>46 (hors Wild Cards)</b>

**Wild Cards Ligue pour la Finale Interligues : 6** toutes Catégories confondues, délivrées par l'Équipe Technique Régionale et la Commission Sportive de la Ligue, à l'issue de la 2<sup>e</sup> Qualification IDF au Championnat de France Jeunes.

## ENGAGEMENTS

Pour cette épreuve, l'inscription se fait par Extranet :

- **U12:**
  - **1<sup>ère</sup> Qualification au Championnat de France Jeunes** (Ozoir-La-Ferrière) : Inscription par la Ligue suite à la Qualification Interdépartementale U12 et inscription par la Ligue des joueurs dispensés de la qualification (cf. règlement de la qualification) après avoir reçu par e-mail la confirmation de leur participation.
  - **2<sup>e</sup> Qualification au Championnat de France Jeunes** (Ormesson) : Inscription par les clubs. Tous les joueurs ayant participé à la première qualification seront retenus pour participer à cette seconde Qualification mais ils doivent tout de même s'inscrire. N'hésitez pas à inscrire des joueurs non qualifiés pour la 1<sup>ère</sup> qualification, ils pourront être retenus en fonction des places disponibles.
  -
- **Benjamins et Minimes** : le club doit d'abord s'inscrire puis inscrire ses joueurs (cf. épreuves par équipes).

Les feuilles d'inscriptions papier sont réservées aux joueurs indépendants ou membre d'une association golf d'entreprise licenciés dans un club de la Ligue Île de France, et sont à envoyer au Bureau de la Ligue, **1 avenue du Golf, 78 114 MAGNY LES HAMEAUX.**

**Le droit d'inscription est de 20 euros pour chaque étape.**

**Le règlement du droit d'inscription se fera par chèque à l'ordre de la Ligue ÎDF de Golf et devra être remis au secrétariat de l'épreuve avant le 1<sup>er</sup> tour de chaque étape.**

### *Dates limites d'inscription aux épreuves :*

<u>1<sup>re</sup> Épreuve ÎDF :</u>	<b>Le lundi 6 avril 2015.</b>
<u>2<sup>e</sup> Épreuve ÎDF :</u>	<b>Le vendredi 22 Mai 2015.</b>

Il est porté à la connaissance des participants que **tout joueur qui ne se sera pas présenté à son heure de départ ou qui se sera scratché pour l'épreuve moins de 48 heures à l'avance**, sans raison réelle et sérieuse et non justifiée, sera automatiquement placé en liste d'attente pour le Mérite suivant y compris pour le 1<sup>er</sup> Mérite 2016.

Dans le cas où le forfait est notifié après 14h00 la veille du 1<sup>er</sup> tour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accidents, maladie sur présentation du certificat médical...).

### FORMULE DE JEU (Pour les 2 épreuves ÎDF)

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.

### DISTANCES DE JEU PRECONISEES :

Cf : §3.6.4 Recommandation de la longueur des terrains pour les jeunes du Vade-mécum fédéral

### RECONNAISSANCES DU PARCOURS : (Pour les 2 épreuves ÎDF à Ozoir-la-Ferrière et Ormesson)

La reconnaissance officielle du parcours est la veille de chaque épreuve ainsi que le mercredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de chaque épreuve. (reconnaissance gratuite).

Il est possible de reconnaître le parcours un autre jour de votre choix en semaine avec un tarif privilégié de Green fee à 20 euros.

Dans tous les cas , vous devez réserver votre départ auprès du golf d'accueil.

### ATTRIBUTION DES POINTS :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après les 2 tours de chaque épreuve, selon les tables suivantes. Le classement sera fait sans départager les joueurs à égalité.

Seuls les joueurs de nationalité française peuvent marquer des points (les joueurs de nationalité étrangère ne sont pas pris en compte dans l'attribution des points).

Un tour pourrait être annulé à cause de circonstances exceptionnelles.

Point par épreuves  
Sur 2 tours disputés

Place	Garçons Points	Filles Points
1 <sup>er</sup>	135	135
2 <sup>e</sup>	101	101
3 <sup>e</sup>	81	81
4 <sup>e</sup>	68	68
5 <sup>e</sup>	57	57
6 <sup>e</sup>	48	48
7 <sup>e</sup>	40	40
8 <sup>e</sup>	33	33
9 <sup>e</sup>	27	27
10 <sup>e</sup>	22	22
11 <sup>e</sup>	18	18
12 <sup>e</sup>	15	15
13 <sup>e</sup>	13	13
14 <sup>e</sup>	12	12
15 <sup>e</sup>	11	11
16 <sup>e</sup>	10	
17 <sup>e</sup>	9	
18 <sup>e</sup>	8	
19 <sup>e</sup>	7	
20 <sup>e</sup>	6	
21 <sup>e</sup>	5	

Point par épreuves  
Sur 1 tour disputé

Place	Garçons Points	Filles Points
1 <sup>er</sup>	100	100
2 <sup>e</sup>	70	70
3 <sup>e</sup>	60	60
4 <sup>e</sup>	51	51
5 <sup>e</sup>	43	43
6 <sup>e</sup>	35	35
7 <sup>e</sup>	29	29
8 <sup>e</sup>	24	24
9 <sup>e</sup>	20	20
10 <sup>e</sup>	17	17
11 <sup>e</sup>	15	15
12 <sup>e</sup>	14	14
13 <sup>e</sup>	13	13
14 <sup>e</sup>	12	12
15 <sup>e</sup>	11	11
16 <sup>e</sup>	10	
17 <sup>e</sup>	9	
18 <sup>e</sup>	8	
19 <sup>e</sup>	7	
20 <sup>e</sup>	6	
21 <sup>e</sup>	5	

**Si des joueurs sont ex aequo les points des places en cause seront partagés entre les joueurs :**

Exemple : 3 joueurs sont 3<sup>e</sup> ex æquo : le 3<sup>e</sup> a 81 pts, le 4<sup>e</sup> 68 pts, le 5<sup>e</sup> 57 pts

ce qui fait  $(81+68+57) / 3 = 68,66$  pts. Les joueurs à égalité auront donc chacun 68,66 pts.

#### CLASSEMENT APRÈS LES DEUX ÉPREUVES DE QUALIFICATION ÎDF

- Classement : on prendra en compte le total des points acquis sur les deux épreuves organisées. Un joueur ayant participé à une seule épreuve sera classé avec les points de cette seule épreuve.
- Départage : En cas d'égalité les joueurs seront départagés par le meilleur résultat en point puis au besoin en comparant les scores bruts des deux étapes. En cas d'égalité parfaite, les joueurs à égalité seront qualifiés.
- Report d'une épreuve : Si au terme des 2 jours d'une épreuve, au moins un tour n'a pas été entièrement disputé, l'épreuve est annulée et peut être reportée par le Comité à une date ultérieure. Si l'épreuve ne peut être reportée, le classement prendra en compte les points attribués lors d'une seule épreuve.

**Dans chaque catégorie, les premiers du classement après deux étapes (cf. quota § ci-dessus) seront qualifiés pour la finale Interligues qui se déroulera **les mercredi 08, jeudi 09 et vendredi 10 juillet 2015 au Golf de SAINT CLOUD.****

#### RÈGLE LOCALE - Instruments de Mesure

Les joueurs sont autorisés à utiliser des instruments qui mesurent ou estiment uniquement la distance. L'utilisation d'un instrument de mesure de la distance qui est conçu pour évaluer ou mesurer d'autres éléments qui pourraient influencer le jeu d'un joueur (par exemple le dénivelé, le vent, la température etc...) n'est pas autorisée, que ces fonctionnalités soient utilisées ou non. Une boussole donne seulement une information de direction et peut donc être utilisée.

Pénalité pour avoir utilisé un instrument non autorisé : Disqualification

### CONSIGNES SUR LE TERRAIN

- Aucun cadet n'est autorisé.
- L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.
- Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.
- Il est **interdit aux joueurs et joueuses de fumer** (Y compris la cigarette électronique) pendant les épreuves
- L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée, sauf en cas d'urgence.

### SUIVEURS DE PARTIE

Pour chaque partie de joueurs U12, le Comité de la Ligue pourra désigner un suiveur de partie.

Ces suiveurs de partie ne sont ni cadet, ni arbitre, ni marqueur, ni membre du comité et s'assureront d'un bon rythme de jeu, d'un bon état d'esprit des joueurs et que les enfants marquent bien les scores à la fin de chaque trou.

Ils noteront de leur côté les scores des enfants pour faciliter le recording. Ils informeront le Comité de l'épreuve de tout problème et de tout incident rencontré. À chaque interrogation, ils appelleront un arbitre.

Les suiveurs de partie ne sont pas autorisés à aller sur les greens.

### ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

### COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est composé d'un représentant de la Ligue, d'un représentant du club d'accueil et d'un arbitre diplômé.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.

### HEURES DE DÉPART

Établies par la Ligue et communiquées aux différents Clubs ayant inscrit des joueurs. Les heures de départs seront disponibles sur le site de la Ligue : [www.liguegolfdidf.com](http://www.liguegolfdidf.com)

Les heures de départ officielles et définitives seront affichées sur le tableau officiel la veille de l'épreuve à partir de 14h00.

### RÉSULTATS

Après chaque épreuve, lors du second tour, les résultats partiels seront annoncés.

Un goûter, offert aux participants, clôturera chaque épreuve.

### **FINALE INTERLIGUES PARIS / ÎLE DE FRANCE :**

#### **Golf de Saint Cloud – les 08 , 09 et 10 juillet 2015**

La Finale Interligues est ouverte aux joueurs et joueuses qualifiés à l'issue des 2 étapes de la Ligue Île de France.

**Seuls les joueurs et joueuses s'engageant à participer au Championnat de France des Jeunes pourront participer à la finale interligues.**

Chaque joueur ou joueuse devra confirmer sa participation à cette finale interligues en retournant la fiche de confirmation qui lui sera remise à l'issue de la 2<sup>e</sup> Qualification IDF aux Championnats de France Jeunes à ORMESSON accompagnée du chèque du montant des droits d'inscriptions (20 euros).

### **FORMULE DE JEU :**

**Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour.**

À l'issue de ces trois tours, le nombre de joueurs correspondant au quota ci-dessous sera qualifié pour disputer le Championnat de France des Jeunes.

En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, un play off trou par trou sera organisé.

**QUOTA DE QUALIFIÉS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES :**

- Catégorie Moins de 13 ans           **12** garçons et **12** filles.
- Catégorie Benjamins               **19** garçons et **10** filles.
- Catégorie Minimés               **17** garçons et **14** filles.

Ces quotas ne tiennent pas compte des éventuelles qualifications directes accordées par la Direction Technique Nationale.

**LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES**  
**aura lieu du 25 JUILLET au 1er AOÛT 2015**  
**au GOLF de BORDEAUX LAC – (33)**



## Ligue Île-de-France de Golf

### FICHE D'URGENCE MÉDICALE

**(Merci d'écrire en lettres majuscules)**

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal ou des représentants légaux) :

.....  
Domicilié(e)(s) au :

.....  
CP + Ville .....

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du club, du Comité Départemental de référence, de la Ligue Île-de-France de Golf ou de la Fédération Française de Golf à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgence (**SAMU**) afin que le joueur mineur :  
..... (nom et prénom)  
né(e) le ..... soit orienté( e ), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club, le Comité Départemental de référence, la Ligue Île-de-France de Golf ou la Fédération Française de Golf s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile .....

Adresse mail (obligatoire) .....

N° de portable de la mère .....

N° de téléphone du travail de la mère.....

N° de portable du père .....

N° de téléphone du travail du père.....

Nom et N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....  
Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)  
.....  
.....

Fait à ....., le.....

Signature du représentant légal /des représentants légaux

#### NUMÉROS UTILES :

Commission Médicale ffgolf : Tel : 01 41 19 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

[Medecin.federal@ffgolf.org](mailto:Medecin.federal@ffgolf.org)

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre antipoison (paris) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

- .... Document original à conserver au club et copies à envoyer à la Ligue Ile de France de Golf et au Comité Départemental de référence.

- .... **Document valable à dater de ce jour et pour toute l'année 2015.**



## Ligue Île-de-France de Golf

### AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS.

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : .....

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé**:  
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2015.

Fait à ....., le .....

Signature :

#### « Article R. 232-52 du code du sport »

***Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.***

***L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).***

***L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.***



*Ligue Île-de-France de Golf*

# Qualification Ile de France aux Championnats de France Jeunes 2015

## *U12 - Benjamins - Minimes*

Fiche d'inscription pour la première étape  
**1<sup>re</sup> Épreuve : 21 et 22 Avril / GOLF D'OZOIR-LA-FERRIERE (77)**  
Clôture des inscriptions le lundi 06 avril 2015

*Les inscriptions se font par Extranet comme pour les compétitions par équipes.  
 Les feuilles d'inscription papier sont réservées aux joueurs de la Ligue Île de France licenciés indépendants ou membres d'une association de golf d'entreprise.*

CLUB DE : .....

NOMS et PRÉNOMS	index	N° LICENCE	Sexe	Cat.	Date de Naissance



*Ligue Île-de-France de Golf*

## Qualification Ile de France aux Championnats de France Jeunes 2015

### *U12 - Benjamins - Minimes*

Fiche d'inscription pour la deuxième étape  
**2e Épreuve : 06 et 07 juin / GOLF D'ORMESSON (94)**  
**Clôture des inscriptions le vendredi 22 mai 2015**

*Les inscriptions se font par Extranet comme pour les compétitions par équipes.  
 Les feuilles d'inscription papier sont réservées aux joueurs de la Ligue Ile de France licenciés indépendants ou membres d'une association de golf d'entreprise.*

CLUB DE : .....

NOMS et PRÉNOMS	index	N° LICENCE	Sexe	Cat.	Date de Naissance